

2. LE PLAN D'ACTION DE L'UA POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE CONTINENTALE DE LIBRE-ÉCHANGE

Le traité d'Abuja, signé en 1991 et entré en vigueur en 1994, envisage la création d'une communauté économique africaine en six étapes. Deux étapes ont été achevées, avec la création de blocs régionaux et le renforcement de l'intégration intra-CER et l'harmonisation inter-CER. Il reste quatre étapes à réaliser y compris l'établissement de la zone de libre-échange et de l'union douanière dans chaque bloc régional. Les trois dernières étapes se situent au niveau continental et prévoient la création d'une union douanière, d'un marché commun africain (MCA), ainsi que d'une union économique et monétaire, laquelle doit être complétée d'ici 2028.

En juin 2011, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA), le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de développement d'Afrique australe ont lancé officiellement des négociations en vue d'établir un marché intégré de 26 pays au second Sommet Tripartite. En 2012 les Chefs d'États africains et de gouvernement ont approuvé un cadre de travail, une feuille de route ainsi que l'architecture pour accélérer l'établissement de la zone continentale de libre-échange dans le but de :

- a) finaliser d'ici 2014 l'initiative tripartite entre la CAE, la COMESA et la SADC.
- b) Compléter les zones de libre-échange par les CER non tripartites, au moyen d'arrangements parallèles similaires à l'initiative CEA-COMESA-SADC, d'ici 2014;
- c) Consolider les zones tripartites et autres zones de libre-échange à travers une zone continentale de libre-échange entre 2015 et 2016;
- d) Établir la zone continentale de libre-échange d'ici 2017 avec l'option de changer les dates fixées suivant les progrès accomplis.

Des équipes axées sur des groupes de travail ont été mises en place pour atteindre les objectifs de la ZLE tripartite, alors que l'élan politique en faveur de l'intégration régionale s'est poursuivi dans le cadre des réunions du Comité des échanges de haut niveau (HATC),

du Comité technique des douanes et du groupe de travail technique pour l'élaboration d'un ensemble continental de règles d'origine.

Selon des simulations en équilibre général, la mise en place de la ZLEC, lorsqu'elle est accompagnée par de solides mesures de facilitation du commerce qui rendent les procédures douanières deux fois plus efficaces et réduisent de moitié le temps de conservation de la marchandise dans les ports africains, pourrait accroître les flux commerciaux intra-africains de près de 52% d'ici 2022 (pour représenter un total de US\$ 34,6 milliards). Selon le même scénario, les estimations montrent que la part des échanges intra-africains pourrait plus que doubler, passant d'un niveau en 2010 de 10,2 pour cent à 21,9 pour cent en 2022. En outre, l'introduction de mesures non tarifaires pour faciliter le commerce transfrontalier au plus d'une ZLEC compenserait les éventuelles pertes de revenu réel (provenant de la suppression des barrières tarifaires) et renforcerait considérablement la sophistication des échanges intra-africains, en élargissant substantiellement les échanges de produits manufacturés .

L'intensification du processus visant à établir une ZLE tripartite entre la COMESA, la CAE et la SADC est un mouvement encourageant pour les autres CERs qui y voient potentiellement un modèle. Un plan d'action global pour stimuler le commerce intra-africain, à court, moyen et long terme, et le Plan d'Action du Programme Minimum d'intégration favoriseront également la convergence économique entre les pays africains.

La ZLEC, si elle était réalisée, serait une étape importante sur la voie de l'union douanière qui pourrait rendre disponible les ressources financières nécessaires pour faciliter le développement des institutions compétentes et de l'Union. Il existe cependant des défis encore à surmonter, y compris (i) le traitement des barrières non tarifaires, (ii) l'amélioration des capacités de production et de financement et (iii) la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Des efforts soutenus en vue du développement du capital humain et technologique afin de répondre aux défis de l'industrialisation de l'Afrique sont également primordiaux.